

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 7 janvier 2020 à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

M. Francis Gagné est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Étant donné que c'est la première séance du conseil de l'année 2020, M. André Gagnon, maire, souligne le début de cette année par des vœux.

01-01-2020

**ORDRE DU JOUR :**

Proposé par M. Jacques Lirette,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

02-01-2020

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :**

Proposé par Mme Sonia Tremblay,  
Appuyé par Mme Ginette Camiré,  
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et de son ajournement en date du 9 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 soient approuvés avec dispense de lecture.

03-01-2020

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

Proposé par Mme Sonia Tremblay,  
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,  
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1900302 à C1900307	118 914.39 \$
Chèques de C2000001 à C2000016	14 425.42 \$
Paiements Internet L1900760 à L1900764	14 831.79 \$
Paiements Internet L2000001 à L2000053	165 298.45 \$
Carte de crédit VISA V2019130 à V2019138	2 913.06 \$
Pour un grand total de :	316 383.11 \$

04-01-2020

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 303-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2020 :**

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2019;

Il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le no. 303-2020, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 7 janvier 2020, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

Ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et tarifs de compensation pour les services municipaux de l'année financière 2020.

05-01-2020

**AUTORISATION DES DÉPENSES DÉCOULANT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 :**

Proposé par Mme Ginette Camiré,  
Appuyé par M. Jacques Lirette,  
Et résolu à l'unanimité :

Que la politique salariale 2020 telle que soumise au conseil soit adoptée. De plus, les contributions aux organismes suivants sont autorisées pour l'année 2020 :

L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard : 48 000 \$  
Bibliothèque : 12 300 \$

06-01-2020

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2020 :**

Considérant que le conseil municipal a prévu dans le budget des dépenses dites incompressibles;

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - rémunérations              | - analyses de l'eau potable                        |
| - cotisations de l'employeur | - analyses de l'eau usée                           |
| - CSST                       | - déneigement                                      |
| - assurances collectives     | - immatriculation                                  |
| - frais de poste             | - cueillette et disposition des ordures            |
| - réparation du photocopieur | - location de machineries                          |
| - messagerie                 | - entretien mineur des camions                     |
| - téléphone                  | - entretien mineur des terrains                    |
| - avis publics               | - entretien mineur des bâtiments                   |
| - avis dans les journaux     | - essence  |
| - quote-part de la MRC       | - fournitures de bureau                            |
| - électricité                | - location des cellulaires et des téléavertisseurs |
| - capital et intérêts        |  |
| - remboursement de taxes     |  |

- chauffage
- produits d'entretien ménager
- entretien de l'air climatisé
- produits chimiques pour le réseau d'aqueduc et d'égout
- entretien et réparation des radios, téléavertisseurs et cellulaires ainsi que leur remplacement
- frais de caisse
- location de radios

07-01-2020

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES LOCATIONS AU CENTRE MUNICIPAL :**

Considérant qu'il serait approprié de réviser le coût de la location du Centre Municipal;

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal établisse le coût de location incluant la remise en état des lieux (ménage) du Centre Municipal selon les activités effectuées de la façon suivante :

réunion	1 journée ou soirée	165 \$
	1 journée ou soirée (avec lunch)	215 \$
soirée	Club de l'Âge d'Or	220 \$
réception	Salle complète, souper bénéfice	400 \$
	Mariage	430 \$
	Moitié de salle (famille, temps des fêtes)	270 \$
funérailles	2 jours	415 \$
	2 jours (avec goûter)	465 \$
	1 jour	265 \$
	1 jour (avec goûter)	315 \$
	½ jour (avec goûter)	165 \$

08-01-2020

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES LOCATIONS À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE :**

Considérant qu'il serait approprié de réviser le coût de la location de la salle de l'Hôtel de Ville;

Il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal établisse le coût de location incluant la remise en état des lieux (ménage) de la salle de l'Hôtel de Ville selon les activités effectuées de la façon suivante :

1 journée (avec ou sans lunch)	réunion	101 \$
1 soirée (avec ou sans lunch)		101 \$

Dîner et après-midi	réception	174 \$
Souper et soirée		174 \$

2 jours	funérailles	222 \$
1 jour		164 \$
Goûter		42 \$ de plus
Goûter seulement		106 \$

09-01-2020

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT À AQUATECH INC. POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES :**

Il est proposé par M. Jacques Lirette,  
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Aquatech Inc. pour la prise en charge de l'exploitation des installations de pompage et de traitement des eaux usées pour un montant de 21 624 \$ plus les taxes pour l'année 2020.

10-01-2020

**MANDAT À TETRA TECH QI INC. POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE – TRAVAUX RECOMMANDÉS AU PLAN D'INTERVENTION :**

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,  
Appuyé par Mme Ginette Camiré,  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Tetra Tech QI Inc. pour une assistance technique pour les travaux recommandés au plan d'intervention, selon l'offre de services professionnels au montant de 2 800 \$ reçu en date du 18 décembre 2019.

**RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2019 DE L'ŒUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD INC. :**

On constate le dépôt du rapport financier de L'Œuvre des Loisirs de St-Bernard Inc. pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2019.

11-01-2020

**ENGAGEMENT DE SURVEILLANTS POUR LA PATINOIRE :**

Considérant que la patinoire nécessite une surveillance;

En conséquence, il est proposé Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Alex Giroux, de M. Raphaël Breton, de Mme Rosalie Breton au salaire minimum et de M. Étienne Blais au salaire de 14.00 \$ de l'heure pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2019-2020.

12-01-2019

**CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

Proposé par M. Jacques Lirette,  
appuyé par M. Jocelyn Gagné,  
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à  
20 h 30.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière